



► Communiqué de presse

SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES : LE SNALC TIRE LA SONNETTE D'ALARME

Ce 3 avril 2024, le **SNALC** participait à une réunion au ministère sur la sécurisation des établissements.

Le **SNALC** a souligné l'importance cruciale de la gestion et de la surveillance des grilles et portails scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires. En effet, les entrées dans les écoles sont gérées tant bien que mal par les directeurs, généralement en classe, et surchargés de missions plurielles. L'impossibilité pour le directeur de surveiller en permanence qui entre ou qui sort de l'école représente une faille de sécurité inadmissible.

Le **SNALC** a rappelé la nécessité urgente de la présence d'un personnel pour seconder la direction d'école. Cet agent, en plus d'une mission d'aide administrative, doit avoir une formation spécifique à la sécurisation et aux procédures de secours, d'alerte et d'évacuation dans les diverses situations à risques.

Le **SNALC** a précisé qu'il ne s'agit plus seulement de soulager le travail d'un directeur qui en a grand besoin, mais d'assurer aujourd'hui la sécurité et de protéger la vie des élèves et des professeurs.

Paris, le 3 avril 2024

Contact :

Christophe GRUSON, secrétaire national du SNALC chargé du premier degré, premierdegre@snalc.fr